

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIDART
(N° 220630-08)**

SÉANCE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mil vingt deux et le trente du mois de juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le vingt-trois juin s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS Christine CAYZAC, Mabel ETCHEMENDY, Marc CAMPANDEGUI, Claire MARJAK, Gérard GOYA, Francis TAMBOURINDEGUY, Adjoint au Maire, Christian BORDENAVE, Jean-Philippe OUSTALET, Sophie VALDAYRON, Florence POEYUSAN , Pantxo ITHURRIA, Pierre ESPILONDO, Stéphanie MICHEL, Christine CALEN, Amaia ETCHELECOU Laurent BRIAULT Sophie DUFJET, Éric IRASTORZA, Manu PORTET, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON, Michel LAMARQUE, Jeanne DUBOIS	Pierre DAGOIS ayant donné pouvoir à Marc BÉRARD, Fabienne LAUTIER-ROY ayant donnée pouvoir à Pantxo ITHURRIA, Alexandra BOUR ayant donné pouvoir à Florence POEYUSAN	Amaia ETCHELECOU

OBJET :

VENTE DES T-SHIRTS « AUPA BIZIKLETA » PAR L'OFFICE DE TOURISME – FIXATION DU TARIF

Monsieur le Maire rappelle que la Ville de Bidart a fait le choix d'encourager les mobilités douces.

Elle déploie ainsi plusieurs projets visant à :

- créer de nouveaux itinéraires piétons/vélos communaux et intercommunaux : Schéma des mobilités actives, plan trottoirs, stationnements vélos,
- sécuriser les itinéraires : aménagement de passerelles, signalisation,
- sensibiliser le public aux modes de déplacement alternatifs à l'automobile individuelle : projet Moby avec les écoles ; communication : magazine municipal Bidart Infos, bidart.fr, Metrominuto, dépliant « Se déplacer à Bidart ».

Dans la même logique, et avec la volonté d'accompagner l'élan des Bidartars vers « plus de vélo », le service Communication a proposé la création d'une identité visuelle « Aupa Bizikleta / Hop à vélo Bidart-Bidarte » qui se déclinera sur une série de t-shirts imprimés par une entreprise locale certifiée aux normes OEKO-TEX®.

Monsieur le Maire précise que la vente de ces t-shirts n'est pas placée dans une logique commerciale : leur diffusion ayant vocation à fédérer les Bidartars autour de la pratique du vélo. Ils seront donc vendus à prix coûtant par l'Office de tourisme soit au prix de 10 € l'unité.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, valide le tarif de 10 € afin de permettre la vente de ces t-shirts.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le
et publication ou notification du

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,

EMMANUEL ALZURI